

C'est à dire la Commission mixte internationale... à soumettre des vœux en vue d'empêcher le retour de pareilles inondations.

J'en saute une partie et je continue:

Les États-Unis ont contribué et continuent de contribuer à la répression des inondations dans le bassin de la rivière Rouge, situé dans ce pays. Ils ont érigé des barrages, élargi le chenal et aménagé des digues. Les barrages ont pour objet de retenir les eaux hors du Manitoba, tandis que les deux autres méthodes visent à en précipiter l'écoulement. Cependant, des études révèlent que les effets de ces mesures sont négligeables lorsque les inondations atteignent leur point culminant au Manitoba.

A environ dix milles en aval d'Emerson, la rivière Roseau apporte à la rivière Rouge les eaux recueillies dans le Manitoba et le Minnesota tandis qu'à Winnipeg la rivière Assiniboine se jette dans la rivière Rouge, en y amenant les eaux de la rivière Souris, qui font également l'objet d'une étude de la part de la commission occupée à compléter les mesures d'utilisation et de surveillance.

Les diverses études nécessaires à l'élaboration détaillée de tous les aspects de ce programme sont compliquées et difficiles. Les ingénieurs ont, toutefois, déjà recueilli de nombreuses données sur lesquelles s'établiront les conclusions. On est à examiner ces données. Une fois les études terminées, les deux pays disposeront, espère-t-on, de plans qui embrasseront les mesures à prendre pour remédier aux inondations qui sévissent actuellement.

J'ai demandé alors au ministre si ce rapport était au point et il a répondu:

Ce rapport est au point. Le rapport des ingénieurs n'a pas encore été soumis à la Commission mixte internationale, mais il le sera prochainement.

Le rapport du secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'est pas très satisfaisant pour les personnes que touchent de près les problèmes présents et passés que pose l'inondation dans le sud du Manitoba. On me permettra de faire observer que bien des gens considèrent les nominations à la Commission mixte internationale sur les droits de captation d'eau comme des pensions généreuses versées à certaines personnes en récompense de services fidèles. Des amis personnels qui ont rendu des services signalés pendant soixante-dix ans, ont été nommés membres de la commission, bien qu'ils n'étaient pas en bonne santé. Par le passé ils ont rendu de grands services à leurs régions et au pays en général. Cependant, ce régime cause beaucoup de mécontentement chez les gens bien au courant du problème des inondations, et l'association des ingénieurs a protesté publiquement contre cette façon de faire les nominations.

Dans la partie du bassin de la rivière Rouge qui se trouve dans l'État du Minnesota, on a terminé récemment la construction de réservoirs et de barrages au coût de \$1,500,000. D'autres travaux du même genre, dont le coût a été estimé à \$4,376,000, doivent être entrepris prochainement dans le même État. Dans les bassins des rivières Rouge et Souris, dans

le Dakota-Nord, des travaux au montant de \$3,343,000 sont en cours et d'autres au montant de \$7,851,000 doivent commencer bientôt, soit un total de plus de 17 millions de dollars. Il ne fait donc aucun doute que les États-Unis cherchent à mettre un terme à ces inondations périodiques.

Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a mentionné le débordement des rivières Rouge et Souris, survenu en 1948, on me permettra de signaler que je suis bien au courant des problèmes que suscite le débordement de la Souris. Trois années de suite, en 1947, 1948 et 1949, les inondations ont rendu tout à fait inutilisables plusieurs milliers d'acres de terre très productive et très précieuse dans cette région. En outre, les propriétaires des fermes dévastées n'ont reçu aucune compensation des gouvernements provincial ou fédéral. A la fin des années 30, après la sécheresse, j'ai conduit en auto, dans le lit même de la rivière Souris, des fonctionnaires du gouvernement fédéral. Il était tout à fait sec à maints endroits. Par la suite on a érigé là une série de barrages. Même si je réclamaï ces ouvrages, j'ai énergiquement protesté contre le genre de barrages que les ingénieurs voulaient aménager à tout prix. Je leur ai signalé ce qui pouvait facilement arriver plus tard, à mon avis. Ils ont construit plusieurs piliers en béton, espacés de quelques pieds et plus élevés que la majeure partie des plaines agricoles, et les ont garnis de poutrelles au lieu de vannes de régularisation comme il convenait. Au printemps de 1948 surtout, des débris venant du lit de la rivière s'amoncelèrent autour de ces piliers dont ils atteignaient le sommet, de sorte que les eaux en amont étaient de plusieurs pieds plus élevées qu'en aval des barrages. Des gens ont des photographies de ce débordement des eaux et d'autres preuves authentiques que plusieurs milliers d'acres de terre ont été submergées et n'ont pu être asséchées en 1948 en vue de la culture, par suite de ce genre d'aménagement. Les autorités compétentes ont alors compris la situation. Par la suite, elles ont démolit plusieurs de ces piliers et ont un peu modifié la construction de ces barrages.

Plusieurs cultivateurs de la région inondée ont demandé en vain aux gouvernements provincial et fédéral une certaine indemnité pour les grandes pertes qu'ils ont subies. Un certain nombre d'entre eux ont solidairement confié leur cause à un éminent avocat très habile, mais pour tenter une poursuite il est nécessaire d'obtenir une autorisation de pourvoi du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral. On devrait sûrement pouvoir se dispenser d'une telle autorisation dans un cas semblable.